

Fleurieux-sur-l'Arbresle



Publié le 10 juillet 2026

Délibération du Conseil Municipal du 6 juillet 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 17

Pouvoirs : 2

Votants : 19

Date de Convocation du Conseil Municipal :

30 juin 2026

L'an deux mil vingt six, le six juillet à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Aymeric GIRARDON, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Jean-Pierre BLANCHARD, Rémi BROSSIER, Olivier CHAMBE, Delphine CHARVIEUX, Raphaël DELOIN, Eva DRUT, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Jean-Michel GOLFIER, Jérôme JEANPIERRE, Elvine LEON, Karine LORENZO, Caroline MIRANDA, Léo MOLINIE, Vincent PEYRE, Magali PICARD et Sophie VERCHERE.

Excusés : Alain BENISTY (pouvoir donné à Aymeric GIRARDON) et Isabelle BONNET (pouvoir donné à Caroline MIRANDA).

2026-48 Délibération autorisant la signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle pour le reversement d'une subvention relative au fond Chêne

Rapporteur : Jean-Pierre BLANCHARD

Le fond Chêne est piloté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et permet de financer des audits énergétiques, afin d'évaluer les travaux à réaliser pour une mise aux normes des bâtiments.

Une demande de subvention avait été déposée auprès de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA) pour réaliser des audits énergétiques de la salle Gaston Braquet et de l'espace omnisports et culturel François Baraduc.

Une subvention a été attribuée par le fond chêne n°3 en juillet 2024 pour un montant de 2 535,00 €.

Jean-Michel GOLFIER s'étonne des délais entre la notification et le versement de la subvention. Aymeric GIRARDON explique que la CCPA a déposé le dossier de subvention en 2024, puis que les audits énergétiques ont été réalisés en 2025 et que la notification de subvention a eu lieu ensuite.

VU le Code Général des Collectivités,

VU le projet de convention proposé par la CCPA ;

CONSIDERANT la nécessité de signer cette convention pour bénéficier de la subvention ;

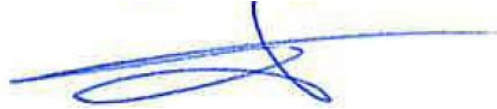
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document se rapportant au versement de la subvention pour le fond chêne n°3.

Le Maire
Aymeric GIRARDON

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNE DE FLEURIEL SUR ARLES" and a central emblem. The signature is a fluid, cursive script.

La secrétaire de séance
Delphine CHARVIEUX

A blue ink signature is written in a cursive style.